

CSSCT EXTRAORDINAIRE du Mercredi 3 juin 2020

Représentants Employeur M. VANDERBERGUE, président de la commission
Appui RH : Thierry LAN-YEUNG

Service prévention : Jean-Loup LEROY

Membres de la Commission présents :

CGT : Malek BOUAKKAZ, Patrick CHAMPION, Jérémie NAMARD

CFE : David MOSIMANN.

Responsables syndicaux

CGT : Fabrice DAYNES

CFE : Philippe HURTEBISE- CFDT : Fabienne MAUTRET

Médecins du travail : Dr COMPAGNON, Dr PONS

Inspecteurs du travail : Absents.

La Délégation CGT a insisté sur le fait que depuis la mise en place des CSE et de la CSSCT, les moyens en termes de représentants du personnel ont été fortement réduits.

⇒ **La proposition de la CGT est de pouvoir avoir du temps supplémentaire pour les membres CSE afin d'assister aux analyses d'accident ainsi qu'à l'élaboration des plans de prévention ce qui prend tout son importance dans la période.**

Pour rappel il n'y a que 4 membres représentants du personnel dans la CSSCT (Commission santé, sécurité, conditions de travail), pour la DR Ile de France Est, dont 3 mandats CGT et un CFE.

Avant la mise en place du CSE, en novembre 2019, il y avait sur notre DR, 24 membres dans les 4 CHSCT. C'est une perte considérable pour la santé et la sécurité des agents. La Direction refuse toujours de répondre favorablement à nos revendications à savoir : nous octroyer du temps supplémentaire pour exercer nos mandats et mettre en place des mandats suppléants afin que vos représentants du personnel puissent couvrir l'ensemble de la DR.

1. Mise à jour du DUER (Document Unique Evaluation des Risques)

La mise à jour du DUER est une obligation pour l'employeur dès lors qu'un nouveau risque pour les salariés est détecté. Lors du CSE nous présentant le plan de relance d'activité (PRA), la Direction nous a exposé le DUER mis à jour. Une fois de plus, M. VANDENBERGH président de cette commission ne nous a pas fourni les documents nécessaires préalablement et réglementairement à la tenue d'une CSSCT sur le sujet. La Direction nous a brièvement présenté le DUER en séance

⇒ **La délégation a fait par de ses propositions en séance.**

⇒ **Le DUER modifié doit être présenté par la Direction à tous les agents.**

2. Point d'étape sur la situation COVID 19 dont point sur le nettoyage des sites (Intervenant : A. TRINQUET)

La Direction nous a présenté succinctement la situation depuis le 11 mai, date de mise en œuvre du PRA. Elle nous a informé que le nombre de collègues positifs au COVID 19 ou cas contacts présumés est en diminution. La Direction nous informe que les dotations d'ordinateurs portables continuent à être distribuées aux salariés afin de poursuivre le travail à domicile. Cependant un certain nombre de collègues sollicitent leurs managers pour pouvoir reprendre le travail en présentiel sur site.

- ⇒ **Pour la CGT cette demande s'explique par le fait que les conditions de travail à domicile sont moins bonnes que sur site.**
- ⇒ **Pour rappel la Délégation CGT siégeant en CSE a fait voter une expertise sur les conditions de réalisation du travail à domicile.**

Ménage : Le conseiller technique de la direction M. TRINQUET a fait part que tout allait bien en ce qui concerne le ménage.

⇒ **Pour la délégation CGT, cela n'est pas être la réalité du terrain.**

La direction nous a indiqué que si besoin, des prestations correctives seront demandées et réalisées sur les sites.

La Délégation CGT a interpellé la Direction sur les points suivants :

⇒ **Prévention des risques liés à la chaleur :**

Nous avons dénoncé le manque d'anticipation pour les agents dans les bureaux et sur le terrain. Aucune réponse n'a été apportée aux sollicitations de la CGT depuis une semaine. Avec les hausses de la température, les agents n'ont aucune consigne de la Direction sur l'utilisation des ventilateurs ou des climatiseurs mobiles.

Concernant les agents de terrain, beaucoup sont obligés de porter le masque plusieurs heures par jour, ce qui est extrêmement contraignant. Nous avons demandé à la direction de réduire la charge de travail pour que les agents puissent effectuer leurs missions de service public sans prendre de risques et dans de bonnes conditions.

⇒ **La Délégation CGT réaffirme la nécessité d'adapter la charge de travail des agents en lien avec la pandémie du COVID 19 et l'arrivée des fortes chaleurs.**

Sur ce même sujet, le Docteur PONS a insisté sur la mise en œuvre des fiches réflexes et a également interpellé la Direction pour qu'elle adapte l'organisation du travail au respect du port du masque sur une durée prolongée.

- ⇒ **La CGT attire l'attention de la Direction concernant le risque incendie.** Nous avons constaté que sur les sites de la DR, une partie des agents ont repris le travail sans qu'il n'y ai d'équipiers d'étages présents sur site. Fait aggravant : nous avons déjà signalé que les agents identifiés équipiers d'étages qui avaient mutés n'étaient pas remplacés.
- ⇒ **Nous avons dénoncé les reprises des DPI.**
La Direction nous répond que les déplacements pour impayé ne reprendraient pas avant le 10 juillet, nous restons attentifs sur ce sujet.
- ⇒ Nous constatons que la direction à relancer le travail des prestataires qui posent les compteurs Linky a une charge d'activité complète.
- ⇒ **Nous avons demandé à la Direction de veillez à ce que les règles de sécurité (gestes barrières et sanitaires) soient mises en œuvre par leurs employeurs.**
- ⇒ La CGT depuis le 15 Mars a fait remonter plusieurs situations ou les entreprises de ménages n'appliquaient pas correctement les fiches reflexes.
- ⇒ **Nous avons demandé des moyens supplémentaires en effectifs et en matériel pour assurer la sécurité des agents et du personnel intervenant sur les sites ENEDIS.**

3. Point accidentologie et résultats à fin avril

La direction a décidé depuis le début de l'année 2020, a profité de la mise en place du CSE et de la CSSCT de ne plus analyser tous les accidents du travail.

- ⇒ **La délégation CGT a réaffirmé qu'il est nécessaire d'analyser tous les accidents survenus sur le territoire de notre DR.**
- ⇒ **Pour la délégation CGT, cette décision est préjudiciable à la prévention des accidents du travail.**

Date de la prochaine CSSCT : le 3 septembre 2020

**N'hésitez pas à contacter
vos représentants en CSSCT :**

Jérémy NAMARD Energie 91	06.64.98.33.59	Patrick CHAMPION Energie 94	06.62.17.05.77
Malek BOUAKKAZ Energie 93	06.95.90.14.46	Fabrice DAYNES RS Energies 77	06.07.73.04.34